



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Siège : rue Sylvain Combes  
19000 Tulle

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

Membres	73
Présents	57
Pouvoirs	12
Votants	69
Exprimés	69
Pour	69
Contre	-

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,*

*Convocation de M. Michel BREUILH en date du 15 novembre 2021*

*Secrétaire de séance : Jérémy NOVAIS*

*Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19*

#### Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Christine DESARMENIEN, Betty DESSINE, Valérie DUMAS, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Yvette FOURNIER, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pascal CAVITTE, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Pierre COULOUMY, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Jérémy NOVAIS, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

Mme Audrey COURTOIS suppléante de M. Pierre-Marie CAPY

M. Thierry DUBOIS suppléant de Mme Béatrice GORON

M. Yves FLEURY suppléant de M. Bruno FLEURY

#### Avaient donné pouvoir :

Mme Martine DUPIN-de-BEYSSAT à M. Xavier DURAND

Mme Joëlle BLOYER à Mme Emilie BOUCHETEIL

Mme Odile BOUYOUX à M. Daniel RINGENBACH

Mme Ana Maria FERREIRA à M. Michel BREUILH

Mme Christiane MAGRY-JOSPIN à Mme Sylvie CHRISTOPHE

Mme Stéphanie PERRIER à M. Bernard COMBES

Mme Irène SERVIERES à M. Pascal FOUCHÉ

M. Patrick BORDAS à M. Jean-François LABBAT

M. Jean-Jacques LAUGA à M. Michel BREUILH

M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

M. Alain PENOT à M. Francis DEVEIX

M. Bernard SALLES à Mme Christelle BIDAULT

#### Étaient absents :

Mmes Annie CUEILLE, Josette VERDEYME, MM. Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE.

**Objet : 2.1- Attribution d'aides économiques en faveur du commerce et de l'artisanat au titre du dispositif ECOPULSE Numérique**

**Le conseil communautaire,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Tulle, et notamment sa compétence développement économique,

Vu le budget principal,

Vu sa délibération n° 3.1 du 29 mars 2021 approuvant la mise en place du dispositif ECO PULSE à destination des commerçants et artisans du territoire ainsi que son règlement,

Considérant que l'objectif de ce dispositif est de subventionner les entreprises du territoire qui investissent dans la transformation numérique de leur entreprise,

Vu l'avis du comité de sélection saisi en date du 29 octobre 2021,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Approuve l'attribution de subventions, d'un montant total de 4 080 €, sur fonds propres de Tulle agglo au titre du dispositif ECO PULSE volet numérique aux entreprises suivantes :

- Nature et Sport domiciliée à Tulle : 1 800 € au titre d'un bilan conseil réalisé par la CCI (30% de la dépense)
- Rhumerie Gaillarde domiciliée à Chamboulive : 1 650 € au titre d'un bilan conseil réalisé par la CCI (30% de la dépense)
- CGP AMOA domiciliée à Tulle : 2 937 € au titre d'un bilan conseil réalisé par la CCI (30% de la dépense)

2°) Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération ;

3°) Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus au budget principal chapitre 204.

Fait et délibéré le 22 novembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH